



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 septembre 2019 à 19h00
Convocation du 27/08/2019

PRÉSENTS : LEMIRE Jean André, BETES Françoise, PATROUILLEAU Christian, DAUBANES Stéphanie, COUSSILLAN Clarisse, NAPIAS Jean-Christophe, ROBERT Amandine, ROUSSEIL Leslie, BLANC Agnès.

ABSENTS excusés : BANOS Guillaume.

ABSENTS : HOLCHER Arnaud, FERNANDEZ Natacha, CHAMPION Christophe.

En début de séance Mr le Maire indique la délibération concernant la fusion des régies est reportée à une date ultérieure. Il propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la régulation des collections de la bibliothèque municipale : ce rajout est accepté à l'unanimité

RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE Délibération n°18/2019 (unanimité)

Monsieur Le Maire propose

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- de l'autoriser à signer la convention-cadre d'adhésion au service proposé et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Délibération n°19/2019 (unanimité)

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;
- de charger les Bibliothécaires Bénévoles, responsables de la Bibliothèque municipale, de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

FIN DE SEANCE à 19h30